Foire aux questions : Soutien à la préparation des futurs champions régionaux des métiers de la branche Hôtels, Cafés, Restaurants

21/02/2025

Quelles sont les dépenses éligibles ?

Toutes les dépenses relatives à la préparation du candidat à la compétition sont éligibles tant qu'elles ne font pas déjà l'objet d'un financement.

Quel est le montant du forfait ?

Le forfait est de **500 € par établissement de formation avec un maximum de candidature à 2 forfaits par établissement**, sous conditions d'éligibilité et de stock. Le forfait étant en édition limitée.

Combien de forfait peut obtenir un établissement de formation ?

Dès lors qu'un établissement de formation répond aux conditions d'éligibilités et si sa demande est présentée dans les 100 premières, il peut recevoir **2 forfaits maximum**, soit un **montant total de 1000€** versés pour 2 candidat/apprentis préparés pour la 48ème édition des WorldSkills.

Puis-je candidater à un forfait si mon candidat est stagiaire de la formation professionnelle ?

NON, seules sont éligibles les demandes concernant l'accompagnement d'un candidat sous statut d'apprenti.

Mon candidat a participé à toutes les étapes de la compétition régionale d'un métier HCR mais il est sous contrat dans une entreprise d'une autre branche de la filière, puis-je faire candidater à un forfait ?

NON, le candidat doit être en contrat dans une entreprise de la branche Hôtels, Cafés, Restaurants – Convention IDCC 1979.

Mon candidat a participé aux pré-sélections mais n'a pas été sélectionné pour les finales régionales, puis-je candidater au forfait?

NON, le candidat doit avoir participé à toutes les étapes des régionales

Mon candidat s'est inscrit aux compétitions régionales mais n'est pas allé jusqu'au bout des étapes de la compétition : puis-je candidater au forfait ?

NON, le candidat doit être allé jusqu'au bout des étapes organisées par la région.

Mon candidat a participé à toutes les étapes des sélections régionales mais il n'a pas gagné de médaille : puis-je candidater au forfait ?

OUI, le résultat n'est pas un critère d'éligibilité.

Vous avez besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous par mail à l'adresse suivante :